

OFFRE DE SERVICE

Webinaire

Violences intrafamiliales et Autorité parentale

Date : 17/11/2026 de 9h à 11h30
Lieu : Adobe Connect
Code : WEVCA

Problématique :
Près de 400 000 enfants en France vivent dans un foyer où des violences intrafamiliales sévissent. Dans 21,5 % des cas, ils en sont directement victimes et des milliers d'autres ont été témoins des scènes de violences.
Ces constats ont amené le législateur à adopter progressivement un arsenal législatif destiné à lutter contre les effets de ces violences et à protéger les enfants. Le nouveau cadre juridique a été récemment renforcé avec l'adoption de la loi du 18 mars 2024, visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales.
Ce webinaire propose de faire un rappel du cadre juridique en vigueur et des effets sur les pratiques professionnelles des différents acteurs en protection de l'enfance.

Objectifs :
- Connaître le cadre juridique applicable aux violences intrafamiliales, notamment la loi issue du rapport Santiago,
- Repérer les incidences juridiques dans le dispositif de protection de l'enfance,
- Comprendre les effets du nouveau cadre juridique sur les prérogatives parentales.

Contenu :
- Bref rappel historique de la politique de lutte contre les violences conjugales,
- Les dernières lois relatives aux violences intrafamiliales
- Les principaux outils qui découlent du cadre juridique,
- Les compétences des différents juges en matière de violences intrafamiliales,
- Les procédures spécifiques relatives à l'autorité parentale.

Publics : Agents de l'aide sociale à l'enfance (ASE), de la protection maternelle et infantile (PMI) ou du service social concerné par la politique de protection de l'enfance.

Intervenante : Sophie Machinal, ancienne juge des enfants, de formation magistrate, consultante et formatrice

Contacts CNFPT :
Florence COEUR – Conseillère formation – Tél : 04 46 15 01 23 – florence.coeur@cnfpt.fr

Modalités d'inscription et logistique :

Les inscriptions sont faites obligatoirement par la plateforme d'inscription en ligne. Prendre contact avec votre service formation.
Les participants seront acceptés dans la limite des places disponibles. Une information sera communiquée 8 jours avant.